

Image not found or type unknown



Abandon de domicile en meublé, quel recours?

Par **Tiery**, le **24/01/2008** à **12:22**

Bonjour, un locataire de meublé parti à l'étranger, s'est inquiété par téléphone de la procédure à suivre pour résilier son bail. Plus de nouvelles de lui depuis lors, aucun moyen de le contacter. Effectivement il a quitté le meublé, son courrier s'accumule devant la porte et il ne paie désormais plus son loyer. De très nombreuses affaires lui appartenant sont encore là. Comment peut on mettre fin dans les règles à ce bail sans interlocuteur? Le constat d'abandon de domicile(par qui et comment?) peut il suffire? Merci